



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et deux, le cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT-LES-VALENCE, dûment convoqué le vingt-huit septembre par le Maire Monsieur Cyril VALLON s'est réuni au lieu ordinaire de ses réunions, salle Gérard Thiers à l'Hôtel de Ville.

Présents (22) : M. Cyril VALLON, M^{me} Virginie ROUSSON-VERON, M. Michel MARTIN, M^{me} Catherine INFUSO, M. Michel ZINZIUS, M^{me} Brigitte PERRET, M. Yann REYNAUD, M^{me} Nelly METIFIOT, M^{me} Gabriella BERTINI, M. Denis GONZALEZ, M^{me} Florence BOUCHET, M. Bernard MICHEL, M^{me} Monique AUGÉ, M. Stéphane PICOD, M. Philippe BEUVAIN, M^{me} Nicole MARTIN, M. Georges MAZET, M^{me} Sylvie VINCENT, M. BAYLE Franck, M^{me} Fabienne CHEVROT, M^{me} Agnès GENDRON, M^{me} Marie-Odile MILHAN

Absents excusés (6) : M. Yves SANGOUARD, M^{me} Clémence FOUQUE (pouvoir à M^{me} Nelly METIFIOT), Mme Jeanine SABADEL (pouvoir à Mme Agnès GENDRON), M. Alain CHARRE, M. Jean-Pierre PUZENAT (pouvoir à Mme Marie-Odile MILHAN)

Secrétaire de séance : Mme Virginie ROUSSON-VERON

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Cyril VALLON.

Monsieur le Maire informe que cette séance se déroule à nouveau en salle du Conseil car les dispositions dérogatoires liées à la COVID19 n'ont pas été reconduites.

Le procès-verbal du 06 juillet 2022 est soumis à l'approbation des élus. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

0110052022 – Détermination des taux de promotions pour les avancements de grade pour l'année 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la délibération 0305112022 du 11 mai 2022 comportait un oubli : mention du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 49 ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 mars 2022 ;

Afin de corriger cet oubli, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer, pour l'année 2022, les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadre d'emploi	Grades	Taux de promotion (en %)
Adjoint Administratif	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint Administratif	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ème} classe	100 %
Adjoint Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint Technique	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint Technique	Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint Technique	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ème} classe	100%

Le Conseil Municipal **DECIDE D'ADOPTER**

Pour : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

la détermination des taux de promotions pour les avancements de grade pour l'année 2022 telle que présentée ci-dessus.

0210052022 – Cession de la parcelle BD 139

Monsieur le Maire expose que la parcelle BD 139 est la propriété de la Commune.

En 2021, des travaux réalisés sur un réseau d'eaux usées, rue François Kiene, ont révélé que ladite parcelle avait été privatisée par les deux propriétaires des parcelles contiguës BD 174 et BD 175. Ils ont en effet clôturé leur propriété en englobant chacun une fraction de la parcelle BD 139.

Le prix de vente est fixé à 57.96 €/m² conformément à l'estimation de France Domaine auquel s'ajoute les frais de géomètre de 8.12 €/m². Ce montant découle des frais de géomètre de 1 080 € TTC répartis au prorata des surfaces déterminées par ce dernier, à savoir 50m² pour le lot 139A rattaché au lot BD 175, et 72m² pour le lot 139 B rattaché au lot BD 174.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

Pour : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

- **DE CEDER** la parcelle BD 139 au prix de 3 304 euros pour le lot 139A et 4 757.76 euros pour le lot 139B ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés et tous documents afférents.

0310052022 – Longueur des voiries communales

Depuis 2016, le Conseil Départemental attribue aux communes une Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie.

Le calcul de cette dotation repose en partie sur la longueur de la voirie communales (voies communales et chemins ruraux).

Afin de mettre à jour les fichiers du Département, les communes doivent transmettre les dernières données pour la Commune de Beaumont-lès-Valence :

- Longueur de chemins ruraux revêtus :
- Longueur de la voirie communale (conforme à la déclaration en Préfecture) : 54 646 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

Pour : 25 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre ces éléments au Conseil Départemental.

0410052022 – Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2022

VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission ;

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

VU les séances de la CLECT du 15 juin, à laquelle, le Maire, Monsieur Vallon a été régulièrement convoqué ;

VU le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes transférées au 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1er janvier 2022 ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal DECIDE

Pour : 25 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- **D'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charge transférées au 1^{er} janvier 2022, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Informations et questions diverses

Questions des élus de l'opposition

- **Quelle est la pertinence des places de parking qui ont été aménagées sur l'ancienne route de Chabeuil et la rue Odette Malossane ?**

Mme GENDRON indique avoir observé des comportements dangereux suite aux aménagements (places de stationnement et quilles) : des voitures, pour éviter les aménagements, montent sur le trottoir de l'ancienne route de Chabeuil.

Monsieur le Maire explique que ces aménagements étaient une promesse de campagne : sécurité routière et création de places de stationnement.

La rue Odette Malossanne connaissait un stationnement anarchique sur les trottoirs, des vitesses excessives alors que c'est une rue très fréquentée pour aller au collège et à l'école maternelle ; il était indispensable de proposer une solution.

Il faut maintenant lutter contre les incivilités de certains sur cette zone comme ailleurs.

- **Qu'envisagez-vous comme solution pour augmenter le nombre de places de parking au crématorium, en relation avec l'agglomération ?**

Monsieur le Maire indique que le sujet du stationnement a toujours été un sujet complexe, cela ne date pas d'aujourd'hui.

Des rencontres ont eu lieu avec Valence Romans Agglomération et Crématorium de France.

Le Maire a demandé qu'à minima, lors de fortes affluences, les voitures soient orientées vers la zone d'activité de Platel pour se garer correctement. L'accord avait été donné mais rien ne se fait.

La Municipalité demande également à ce que l'espace derrière le crématorium soit aménagé en places de parking supplémentaires, idem il n'y a pas de réponse de la part de Crématorium de France pour le moment.

Le crématorium de Beaumont-lès-Valence est particulier car excentré de la desserte en transports en commun ; il faut tenir compte de cette particularité et créer le nombre d'emplacements nécessaires.

Le fait d'avoir verbalisé lors de cérémonies funéraires n'est pas une politique que la Municipalité souhaite mener ; mais nous avons la responsabilité de l'ordre public, de la sécurité publique et ne pouvons pas laisser faire tout et n'importe quoi. D'autant plus après de multiples avertissements auprès des partenaires concernés (Valence Romans Agglomération et Crématorium de France). Nous espérons que les lignes vont bouger et des travaux engagés. Nous y serons attentifs.

Toilettes publiques : pour mémoire, les toilettes publiques ont brûlé le 17 juillet 2021 suite à un acte de vandalisme. Nous avons fait le choix, pour leur remplacement, de se doter de toilettes automatiques, dans un bâtiment qui s'intègre parfaitement avec le paysage et qui est réfractaire aux actes de malveillance (miroir incassable, intérieur en inox, matériaux incombustibles etc.). Les travaux seront finalisés pour le mois de décembre.

Fontaine de la Place de l'ancien Temple : les travaux démarrent et devraient aboutir début décembre. Le projet a été étudié en vue de préserver la création artistique de départ tout en facilitant l'entretien courant. La culture et l'art doivent être préservés et l'équipe municipale est heureuse d'y contribuer.

Revue municipale : elle paraîtra fin novembre, début décembre.

Extinction de l'éclairage public : toutes les communes de l'Agglomération voient l'éclairage public éteint de 22h à 6h du matin ; seuls quelques points lumineux resteront allumés pour Beaumont-lès-Valence en raison de la vidéoprotection. L'agglomération souhaite éteindre toutes les zones d'activités à 20h30.

Illuminations de Noël : le contrat triennal de location des illuminations a touché à sa fin ; des achats ont été réalisés à hauteur de 9 000 euros dans du matériel équipé de LED, économe en énergie. Les illuminations seront opérationnelles le 02 décembre, elles seront éteintes comme l'ensemble de l'éclairage public à 22h.

Marché de Noël : le marché de Noël se tiendra le vendredi 09 décembre ; les commerçants seront concentrés dans le centre du village.

Prochain Conseil municipal le 30 novembre ou le 07 décembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18

**Le Maire,
Cyril VALLON**



**Le secrétaire de séance,
Virginie ROUSSON-VERON**

